

# Branle-bas de combat à la CMA d'Ille-et-Vilaine

Les agents de la chambre de métiers d'Ille-et-Vilaine (35) s'opposent au changement de statut de la Faculté Des Métiers imposé au forceps par le président Philippe Plantin.

Les personnels de la CMA sont très remontés contre leur président. En effet, contre toute attente, Philippe Plantin, président de la CMA, annonçait en juin par voie de presse, la décision de modifier l'entité juridique associative de « La Faculté des métiers » (organisme de formation et établissement public à caractère administratif co-géré par la CMA et la CCI d'Ille-et-vilaine) **en société commerciale sous forme de société par actions simplifiée (SAS)**. Le président Plantin justifie cette décision par l'obligation de développer de nouvelles stratégies face au bouleversement du modèle économique des CFA et notamment le contexte ultra concurrentiel imposé par la réforme de l'apprentissage.

*Cette déclaration a fait l'effet d'une bombe ...!*

Le personnel du CFA de la CMA35 est très inquiet de son avenir au sein de ses établissements. Les agents de la CMA 35 voit ce projet de création d'une SAS regroupant les CFA de la CMA et les CFA de la CCI et le partenariat avec un groupe privé de la restauration FERRANDI comme un risque pour leur statut d'agent public, leurs emplois et craignent pour leurs conditions de travail.

C'est lors de l'Assemblée Générale de la CMA de juin que les élus ont été mis devant le fait accompli. L'opposition avait aussitôt dénoncé le projet devant Mme la Préfète du département (tutelle des CMA), qui a invalidé celle-ci.

**Le 18 juillet dernier**, une nouvelle AG se réunissait. Une

poignée du personnel se réunissait devant la CMA 35 pour combattre cette SAS, présentée en AG pour un passage en force. Malgré l'opposition des personnels et de certains élus, le projet inique du président Plantin et consort a été adopté. La préfecture a donc deux mois pour valider la création de cette nouvelle structure juridique.

Très mobilisées les organisations syndicales SNCA-CGT et CFDT ont dénoncé une privatisation forcée, sans concertation des instances locales (CPL). Les élus de la CPL auraient dû être informés des desseins du Président de la CMA 35. Une pétition a été lancée et les OS ont également alerté l'ensemble des organisations syndicales professionnelles, les autres CMA Bretonnes et CMA France. L'intersyndicale a aussi écrit à la Préfète pour lui exprimer son désaccord sur cette nouvelle orientation et lui demander une médiation.

**Une rencontre est également programmée le 16 septembre prochain avec la représentante de la formation de la région Bretagne.**

L'ensemble du personnel attend beaucoup de cet entretien, et espère surtout ne pas faire subir les coûts de la formation aux parents et aux employeurs d'apprentis.

***Le SNCA-CGT défend au travers de ce combat l'accès à l'apprentissage pour tous, à la gratuité de l'apprentissage et à un service public de proximité.***

***Il s'oppose aussi à toute intention de démantèlement de CFA que certain président du réseau des CMA pourrait vouloir mettre en œuvre sous couvert d'obligation de changement de modèle économique.***